



Demande d'un titre de séjour

Par **Kst**, le **15/04/2023** à **17:52**

Bonjour je voudrais savoir si c'est qu'une personne en situation irrégulière en France depuis 5 ans mais parent d'un enfant européen née à Paris depuis 1 an
Cordialement...

Par **amajuris**, le **15/04/2023** à **18:13**

bonjour,

un parent d'enfant français (et non européen) peut obtenir une carte de jour vie privée et familiale s'il remplit les conditions ci-dessous :

Vous pouvez obtenir la carte de séjour temporaire, même si vous êtes en situation irrégulière, si vous remplissez toutes les conditions suivantes :

Vous êtes le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France

Vous contribuez à son entretien et son éducation depuis sa naissance (ou depuis au moins 2 ans)

Vous ne vivez pas en état de polygamie

source : [carte de séjour parent d'enfant français](#)

salutations